

Wafae BENABDENNEBI**Ahlame RAHMI**

Mahaj Ryad Imm. 6
BP 21481 Hay Ryad
Rabat 10 000
Maroc
wafaeb@hotmail.com
Anisi26@yahoo.com

Migrantes marocaines dans le Golfe : éternelles rivales ?¹

Même si la grande majorité des Marocains rêvent d'Europe lorsqu'ils forment des projets migratoires, et même si l'Europe reste la destination privilégiée de leurs mobilités, de nouvelles filières migratoires se sont ouvertes ces dernières années au départ du Maroc. Le premier intérêt de ces filières est qu'elles bouleversent l'ordre des places et des valeurs sociales qui sous-tendaient les anciennes dynamiques. L'une des filières les plus importantes concerne les pays du Moyen-Orient et du golfe Arabo-persique. On compte aujourd'hui, au bas mot, plus de 60 000 Marocains installés dans les seuls Émirats Arabes Unis². Une grande partie de ces migrants sont des migrantes³, pour raisons professionnelles qui concernent essentiellement des métiers « féminins » : domesticité, prostitution, services. Néanmoins, sont apparues récemment dans cette migration des femmes cadres, hyper-diplômées, formées

dans les universités anglo-saxonnes et qui rejoignent les Émirats Arabes Unis pour des carrières dans les secteurs commerciaux ou bancaires de haut niveau. À l'exclusion de ce dernier groupe, une fois admis que l'on a peu de données fiables, que les séjours des migrants sont généralement d'assez courte durée et fréquemment renouvelés, on peut avancer que c'est aujourd'hui une part importante des femmes urbaines célibataires qui ont fait ou feront l'expérience de cette migration, sans doute dans des proportions équivalant celles qui font une expérience migratoire vers l'Europe.

Basé sur des entretiens réalisés au Maroc et en Europe auprès de ces « aventurières »⁴ du Golfe, notre travail, forcément exploratoire au regard du peu d'intérêt que semble encore susciter cette migration chez les chercheurs, voudrait d'abord décrire cette filière, les dispositifs d'acteurs qui l'organisent et la gèrent,

¹ Les informations, analyses et opinions émises dans cet article n'engagent que leurs auteur(e)s.

² Chiffres du Ministère des Affaires Étrangères, voir tableau détaillé, chap. 1.

³ L'une des rares études produites au Maroc sur le sujet [Khachani, 2008] fait état de 70% de femmes dans cette migration, contre 42 % pour la migration vers les pays d'Europe.

⁴ Dans toute l'Afrique aujourd'hui, le terme « aventurier » ou « aventurière » est un de ceux par lesquels il est devenu usuel, y compris chez les acteurs eux-mêmes, de désigner les migrants et l'acte migratoire. Terme qui bien sûr en dit long sur les transformations de ces dynamiques. Voir à ce propos le dossier de *Politique Africaine*, 2008.

notamment cette institution singulière qu'est la *kafala*, le sens que donnent les acteurs à leur mobilité et les formes sociales de leur « condition migrante ». Il faut cependant constater dans le même mouvement que le peu d'intérêt que les chercheurs portent à cette filière est inversement proportionnel à celui que lui accorde la presse, arabophone surtout, relayant en cela une grande partie de l'opinion dont cette presse est le support. Les « *saoudaa* »⁵ sont un sujet permanent de « dossiers », d'articles et de conversations, colportant pour la plupart des stéréotypes et des images fortement stigmatisantes qui voient dans ces femmes tantôt des victimes, tantôt des aventurières, massivement soupçonnées, quelle que soit leur activité, de se livrer à la prostitution. Il y a certes, on y viendra, une filière de prostitution clairement identifiée dans ces filières migratoires, mais, d'une part, elle est loin d'être aussi massive et aussi régulière que le prétend

la rumeur et, d'autre part, le stigmate s'étend à des métiers qui sont désignés comme des « paravents » ou des antichambres de carrières infâmant. En somme, la désignation de « prostituée » prend ici autant la forme d'une accusation et d'un anathème jeté à la tête de femmes qui effectivement, pour certaines, ont fait commerce de leur corps, que de soupçon qui pèse sur l'ensemble de celles qui, dans une activité ou une autre y compris les plus moralement conformes, s'engagent dans cette filière migratoire. En ce sens, c'est la carrière même de la migrante et le type de promotion sociale qui est accomplie que la société semble récuser, obligeant ces femmes à endosser et négocier avec le stigmate [Boukhobza, 2005] dans un procès en légitimité qui apparaît constitutif de la situation migratoire elle-même. C'est donc de ce stigmate, des rapports sociaux et des contradictions qu'il manifeste que nous traiterons dans un second temps.

1. LES FILIÈRES MIGRATOIRES

La migration marocaine vers les pays du Moyen-Orient et les pays du Golfe a commencé dès les années 1970, au moment où l'Europe ferme ses portes mais aussi à une époque où détenir un passeport au Maroc est encore un privilège accordé de façon très sélective, notamment pour accomplir le pèlerinage vers La Mecque, un pèlerinage qui jouera un rôle très stratégique dans l'instauration de la filière saoudienne. C'est aussi par le développement du tourisme khaligien (tourisme des ressortissants des pays du Golfe) au Maroc même, friand de boîtes de nuit et de cabarets, que des femmes marocaines découvrent des carrières qu'elles poursuivront à Dubaï ou Abou Dhabi. Il faut aussi signaler le rôle pionnier de plusieurs centaines de Marocaines recrutées comme *call-girls*

principalement à Casablanca et El Jadida dès 1977 et jusqu'à 1987 (date de l'instauration du visa britannique) pour des cabarets et boîtes de nuit londoniens, lorsque le Royaume-Uni tente d'attirer les investisseurs des pays arabes du Golfe [Cherti, 2008].

S'il y a donc bien un mouvement pionnier qui concerne des métiers directement ou indirectement attachés aux « mondes de la nuit », l'extension de la filière migratoire voit aussi une large ouverture des secteurs d'activité dans lesquels vont briller les migrantes marocaines. Cela concerne le travail domestique, les métiers du spectacle, ceux de la navigation commerciale (publique ou privée), la confection artisanale (notamment dans le domaine des robes et kaftans dits traditionnels), l'esthétique et les soins du corps.

⁵ On désigne par ce terme, à Casablanca, Rabat ou Marrakech, ces femmes, souvent encore jeunes, arborant la « abaya » noire des Saoudiennes, le voile noir également dans les cheveux, mais ne cachant pas le

visage généralement très maquillées, arborant bijoux et accessoires de prix. Elles signalent ainsi, outre leur réussite, leur passage par l'un ou l'autre des pays du Golfe.

Les flux migratoires féminins vers les pays arabes vont augmenter dès 1990 facilités par une multitude d'accords bilatéraux dans tous les domaines et bien sûr la généralisation de l'obtention du passeport. Les pays du Golfe investissent massivement dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier et s'affirment comme des acteurs incontournables pour le développement économique et social du Maroc. Profitant de ce climat économique favorable, les agences privées ainsi que les

réseaux officiels ou clandestins de recrutement de la main-d'œuvre se développent. Mais, c'est avec la guerre au Koweït puis en Irak, que l'on observe le développement d'une véritable industrie de la migration réalisée pour l'essentiel au travers d'agences spécialisées pour les pays du Moyen-Orient et des *kafils*⁶ ou autres intermédiaires pour les pays du Golfe. Les agences sont gérées par des immigrés, les nationaux des pays de résidence en étant les propriétaires.

1. Effectifs des Marocains inscrits dans les consulats des pays arabes (2010)

Pays	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
Émirats Arabes Unis	7915	5257	13 721	58%
Jordanie	1439	280	1719	84%
Syrie	301	183	484	62%
Arabie saoudite	14 341	19 671	34 021	42%
Irak	13	10	23	56%
Liban	758	254	1012	75%
Sultanat d'Oman	1534	821	2355	65%
Koweït	944	660	1604	59%
Qatar	860	1112	1972	44%
Bahreïn	603	236	839	72%
Yémen	218	107	325	67%

Source : Ministère des Affaires étrangères et coopération.

Contrairement à l'idée que l'on s'en fait, il ne s'agit là en rien de migrations informelles voire clandestines, ce sont au contraire des filières très formalisées et contrôlées, même si, on va le voir avec le régime de la *kafala*, cette organisation ne correspond pas à une bureaucratisation de type occidental. En 1981, des accords de main-d'œuvre ont été signés avec le Qatar (renforcés par un protocole additionnel en septembre 2011) et avec les Émirats Arabes Unis. Le Koweït, le Sultanat d'Oman, Bahreïn et l'Arabie saoudite n'ont pas signé d'accords, mais, des ententes aux plus hauts niveaux de l'État en matière de main-d'œuvre ont toujours existé. Le mouvement est d'ailleurs parfaitement synchrone : le Maroc se tourne vers

les pays arabes pour pallier la fermeture des frontières européennes. Ces même pays se tournent vers d'autres pays arabo-musulmans pour ne plus être exclusivement tributaires des marchés du travail asiatiques et indien, dans un souci de se préserver d'un multi-confessionalisme redouté par la plupart de ces États. Ce sont ainsi, pour les seuls pays du Conseil de la Coopération du Golfe (GCC), 17 375 contrats qui auront été visés entre 1958 et 2011 (source : ministère de l'Emploi).

Dès l'origine, les pays du Golfe ont opté pour le système de la *kafala* afin de réguler la migration. Cette procédure est donnée comme une survivance d'une coutume ancestrale d'Arabie centrale [Beaugé, 1986]

⁶ Voir définition et explication de la *kafala* ci-après.

qui imposait à tout voyageur d'acheter la protection des tribus installées sur des territoires qu'il traversait. Outre le régime de dépendance très étroit qu'il institue, le système de la *kafala* a aussi pour fonction politique essentielle de maintenir le migrant dans un statut d'étranger sans droits, y compris celui, crucial, d'acquérir un bien en son nom propre⁷. À travers ce système, l'État délègue à ses citoyens des fonctions qui, dans les autres pays, sont généralement endossées par les bureaucraties, établissant en lieu et place d'un pouvoir bureaucratique, des rapports personnels en quelque sorte labélisés ou cautionnés. Le système de la *kafala* prévoit que le *kafil* ou employeur, personne physique ou morale, endosse la responsabilité légale de son employé pendant la durée du contrat. L'employé ne peut travailler dans le pays d'accueil que pour le compte de l'employeur dont il devient, *de facto*, dépendant.

Les régimes de *kafala* varient d'un pays à l'autre, peu dépendant sur le point essentiel de la dépendance personnelle de l'employé à son employeur et au *kafil*, formant une « servitude » que d'aucuns n'hésitent pas à comparer à l'esclavage. Le *kafil* peut céder ses employés, sans leur consentement, à d'autres *kafils*.

En constante adaptation, sous le régime général de la *kafala*, se déclinent aujourd'hui, plusieurs sortes de visas : le « *House* », réservé aux employés de maison ; le « *Company* » qui est un visa de courtoisie ; le « *Sponsorship by state institution* » et le « *Sponsorship for business partnership* », réservés aux entreprises. Les agences de recrutement et intermédiaires servent de lien entre le *kafil* et les potentiels migrants qui souhaitent travailler dans les pays du Golfe. Ils proposent les termes du contrat qui ne sont généralement pas négociables (heures de travail, salaire...) et s'occupent des formalités de visa et de voyage.

Si le système de la *kafala* octroie tous les pouvoirs à l'employeur, dans le cas de femmes hautement diplômées les choses sont différentes. Relevant de visas de type « *sponsorship* », elles ne sont pas dans une situation de dépendance, et maîtrisent leurs droits et leur statut qui figurent déjà dans leurs visas avec l'authentification de leurs diplômes, au moins depuis 2006 dans les Émirats Arabes Unis.

Au Maroc, les contrats sont visés par le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le département de l'Emploi reçoit l'offre, soit directement de l'employeur ou de son représentant, soit de l'Ambassade du pays d'accueil accrédité au Maroc. Il la transmet pour traitement (présélection et sélection définitive des candidats) à l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC). L'offre en question est habituellement accompagnée des autorisations du pays d'accueil pour le recrutement de la main-d'œuvre marocaine, ainsi que d'indications générales sur les salaires, les conditions de vie et de travail et les dates auxquelles les travailleurs devront rejoindre leur lieu de travail.

Lorsque l'offre d'emploi est nominative, le travailleur s'est procuré un contrat de travail par ses propres moyens, tel qu'un contact direct avec un employeur à l'étranger ou par des relations familiales ou des agences privées de recrutement. Le contrat de travail doit être accompagné de l'approbation des autorités compétentes du pays d'accueil. Il doit être visé par le département de l'Emploi et par la représentation diplomatique du pays d'accueil accrédité au Maroc. Lorsque le contrat concerne une femme, il lui est demandé par les autorités des pays d'accueil, des pièces spécifiques comme un acte de mariage, une autorisation paternelle ou maritale et des certificats de « bonne conduite ».

⁷ La *kafala* est aussi un héritage de l'économie de bazar, lorsque l'exercice de l'activité commerciale est soumis à des rapports de clientèle, au sens politique du terme, hiérarchisés, permettant aux étrangers d'exercer l'une

ou l'autre des activités afférant au commerce, sous la tutelle, voire des tutelles croisées, des groupes dominants [Geertz, 2003].

Selon des officiels marocains, les visas dits de courtoisie sont les plus susceptibles d'échapper à ces règles car ils sont achetés directement à des intermédiaires et généralement remboursés par un prélèvement sur les salaires. Un rapport intitulé « les Marocains de l'extérieur » de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger note que : « la plupart du temps, les contrats délivrés ne correspondaient pas à l'activité et que les femmes se retrouvaient exploitées dans des réseaux de prostitution ». Dans le même rapport, la « répartition sectorielle par pays entre 2000 et 2006 » montre que 2046 Marocains se sont expatriés dans le cadre d'un contrat « art et musique » dans les pays arabes, dont 1519 au Bahreïn, 387 au Sultanat d'Oman et 216 dans les Émirats Arabes Unis. Ce rapport montre l'existence d'une prédominance de l'emploi féminin, en particulier aux Émirats Arabes Unis où la part de l'emploi féminin se situe autour de 70%.

Le secteur artistique est le premier secteur d'emploi où les Marocaines concurrencent les autres nationalités arabes. C'est également le secteur le plus utilisé par les réseaux de traite dans les pays arabes. Selon les officiels marocains, en 2010, près de 23 000 Marocaines exercent des métiers liés à la prostitution sous l'étiquette d'artistes dans certains pays du Golfe (notamment aux Émirats Arabes Unis), au Liban, en Syrie et en Jordanie. Pour ne pas attirer les soupçons de la police des frontières marocaine, les voyageurs empruntent des circuits pour contourner les législations en vigueur, en transitant par des pays n'exigeant pas de visa d'entrée sur leur territoire pour les ressortissants (es) marocains (es), comme la Tunisie, la Turquie ou Israël. Le Liban, L'Égypte et Chypre, même s'ils exigent un visa sont également des destinations de transit. Après avoir longtemps privilégié un pragmatisme bilatéral, le Maroc a fini par ratifier les conventions des Droits

Universels de l'Homme et peut désormais, en théorie, lutter contre les réseaux de traite et de trafic d'êtres humains, en poursuivant toutes les personnes impliquées dans leur pays d'origine, de résidence ou de destination. De même la carte professionnelle d'artiste⁸ est réglementée de manière plus restrictive. Les conditions et les modalités de délivrance de cette carte sont fixées par voie réglementaire. Elle permet également à son détenteur d'ajouter la mention « artiste » sur sa carte d'identité ou son passeport. En fait, cette législation, peu efficace, est aussi une pièce de la logique du soupçon qui gouverne les représentations et parfois très concrètement les relations, souvent discrétionnaires, des autorités aux migrantes.

Pour le cas des Marocains hautement qualifiés dans les pays du Golfe on manque cruellement de données exploitables et actualisées, et les raisons de cette ignorance ne tiennent pas forcément à la négligence des institutions. Certes, on ne dispose pas des chiffres détaillés par nationalité et catégorie socioprofessionnelle des étrangers dans les pays du Golfe et les données consulaires sont peu explicites sur les déclarants. Néanmoins, la grande différence que l'on constate entre, d'une part le nombre des contrats visés pour les Émirats Arabes Unis (5500 de 2000 à 2005) et, d'autre part, les déclarations consulaires (qui font état de 30 000 Marocains) résultent de parcours migratoires diversifiés. En effet, bon nombre de Marocains qui migrent dans les pays du Golfe ne viennent pas uniquement du Maroc mais aussi de France, et plus souvent encore du Royaume-Uni ou des États-Unis, lorsque ces « hauts diplômés » ont fini une carrière universitaire et commencé une carrière professionnelle dans les grandes entreprises. À leur compétence professionnelle s'ajoute en effet une compétence linguistique cruciale par la double maîtrise de l'anglais et de l'arabe qui leur vaut cette situation sur les marchés locaux du travail.

⁸ Elle a été créée, en vertu de la loi n° 71-99 du

La *Umra* ou petit pèlerinage est également une filière migratoire qui donne lieu à des formes plus ou moins légales de migration, stratégies de promotion sociale. Les femmes tentent de tirer profit de leur pèlerinage [Abdelkah, 2003]. Les quotidiens marocain *Al Alam* et londonien *Al-Quods Al Arabi* rapportent en effet qu'une fois celles-ci arrivées en terre sainte, « un réseau bien organisé enlève des femmes pour les prostituer dans des conditions inhumaines à Jeddah ou à Riad dans des zones intouchables par la police islamique des mœurs » [Al Massae, 2004].

Le mariage enfin permet l'acquisition d'un droit de séjour et des avantages y afférant. L'étude de Khachani [Khachani, 2008, p. 43] note que 87% des 600 sujets marocains mariés à Abou Dhabi de 2000 à 2004, étaient des femmes dont la majorité a épousé des Émiriens (60 %), les autres n'ayant épousé ni des Émiriens ni des Marocains. Lorsque le mariage est contracté, au Maroc, entre une jeune fille marocaine et un prétendant d'un pays arabe, de manière coutumière, et sans être légalisé devant les juridictions marocaines compétentes, il équivaut à un mariage « blanc ». Le mariage civil d'une Marocaine à un non Marocain, même musulman, est conditionné par l'autorisation du Procureur général du Roi auprès de la cour d'appel (Code de la famille 2004, article 65). Ce mariage est le seul reconnu et permet de protéger la Marocaine quant à ses droits au Maroc et dans son pays de résidence. Depuis quelques années, le phénomène des mariages par Internet s'amplifie et s'impose comme une filière migratoire. Il est cependant bien difficile, en l'absence d'une minutieuse ethnographie, de faire la part entre des mariages qui sont des contrats de servitude déguisés, et ceux qui, avec ou sans amour, sont des unions véritables.

Si l'on rassemble les éléments encore largement fragmentaires exposés ici, la condition migrante des femmes marocaines dans le Golfe se spécifie par quatre grands traits. D'abord, même récente, la présence d'une « élite » composée de femmes cadres de haut niveau déplace subtilement les frontières sociales et les logiques de places. Dotées d'un capital culturel et d'un capital social qui les rendent capables de retourner les désignations stigmatisantes et de déployer une contre-parole critique, ces femmes sont aujourd'hui des « entrepreneurs de morale » [Becker, 1985] par lesquelles s'organise lentement mais sûrement une action en réhabilitation du statut de la Marocaine migrante [Bentaouet et Rahmi, 2011] dont les autres groupes migrants n'ont pas les moyens sociaux. La deuxième singularité rencontrée est la présence d'un groupe significatif de migrantes marocaines qui ont, par leur métier, une visibilité publique, une « publicité » au sens anglo-saxon du terme, que n'ont pas d'autres groupes cantonnés aux métiers de la domesticité. Les artistes, chanteuses marocaines, ont désormais une audience locale, internationale voire « globale », par leur passage dans les médias arabes⁹ et donnent le spectacle de leur réussite comme de leur autonomie. La troisième particularité concerne justement ces métiers de la domesticité dans lesquelles les femmes marocaines déploient leurs compétences et leur proximité culturelle et linguistique qui en font, potentiellement, des épouses légales possibles¹⁰. Enfin, lorsque les Marocaines reviennent au Maroc, ce qu'elles font régulièrement dans la mesure où les contrats de travail sont souvent de courte durée (deux à trois ans, notamment pour les métiers de domesticité), elles y reviennent désormais affranchies de tout lien de dépendance et sous le statut d'« affranchies ». Certes, nous l'avons dit, la *kafala*

⁹ Des chanteuses telles Samira Bensaïd, Aziza Jallal, Lalla Ghofrane, et plus récemment Asmae Lamnaour, Fadwa Al Malki, Sophia Marikh se sont imposées, dès les années 70 sur les scènes musicales arabes. Les journalistes marocaines à Abu Dhabi et au Qatar sont un

autre exemple de réussite en vue.

¹⁰ C'est certainement en milliers que se comptent les mariages mixtes, et il n'existe pas aujourd'hui une seule monarchie de ces pays qui n'ait dans ses lignées des enfants de Marocaines.

est un contrat de « servitude » contraignant et n'acceptant que soumission, mais c'est un contrat provisoire et qui, en la matière, vaut comme un « lien faible » [Granovetter, 1973] qui ne perdure pas au-delà de la période de migration. À la différence des femmes qui partent en Europe, en grande majorité selon la procédure dite du « regroupement familial », lequel suppose donc une tutelle familiale ou maritale durable, les migrantes du Golfe reviennent affranchies de toute dépendance autre que celle qu'elles veulent engager (y compris en prenant à la légère les aléas des liens personnels), notamment de la tutelle patriarcale dont leur réussite les a, là encore, « affranchies ». Rien n'est d'ailleurs plus révélateur de ces jeux sur le conformisme et l'autonomie que l'apparence même de ces migrantes qui marquent, au Maroc même, leur différence par le port de l'habit « saoudien »

combinant le plus austère des masques féminins (l'*abaya*) avec les marques ostentatoires de la réussite [Thiollet, 2010].

Le statut de la migrante marocaine dans le Golfe apparaît donc complexe et paradoxal, précisément parce qu'il combine affranchissement et dépendance ou plus exactement négocie dans une logique de forte individualisation, les formes paradoxales et troublantes d'une servitude, encadrée de rapports personnels d'assujettissement et de forte soumission, avec les registres indéniables de l'autonomie et de l'affranchissement personnels, y compris ceux de la réussite matérielle « à compte d'auteur ». C'est de ce paradoxe que la société marocaine fait une menace, ne sachant comment le légitimer ni en parler dans l'imaginaire convenu de la société marocaine, et auquel elle donne alors la forme équivoque d'un stigmate.

2. VOLEUSE DE MARI ET PROSTITUÉE ?

Dans les pays du golfe, les Marocaines traînent dans leur sillage deux images stéréotypées. La première, « la prostituée » est transmise – surtout par les médias – dans la société marocaine au point que pour l'opinion marocaine, les pays du Golfe sont « l'endroit où les Marocaines se prostituent »¹¹. Dans ces mêmes pays, l'autre image qui colle aux Marocaines est celle de la « sorcière » qui mobilise la sorcellerie pour atteindre son but, voler un mari. « Beaucoup de Marocaines qui partent travailler à l'étranger font le trottoir », affirme Rachid, gérant d'un magasin d'alimentation de Casablanca, exprimant l'opinion la plus courante de la rue marocaine. Les jeunes femmes qui partent

pour les pétromonarchies du Golfe, en particulier, ont une réputation « sulfureuse » [Marot, 2010]. Une image d'autant plus inamovible qu'elle semble être confirmée par la « parole experte » des chercheurs et des militants [Khachani, 2008 ; Ezzine, 2006 ; Benradi, 2009] qui appellent à s'intéresser au cas de ces femmes et qui s'alarment des risques qu'elles encourent dans les réseaux de prostitution.

2.1. Prostituées

Dans la presse, le sujet sur « les filles perdues des pays du Golfe » est un « marronnier »¹², classique¹³, confirmant par la répétition, le stéréotype des Marocaines qui vendent leur

¹¹ Une caricature réalisée par des internautes marocains représentant la perception des pays arabes par les Marocains circulent sur les réseaux sociaux, pour les Émirats Arabes Unis, le commentaire étant « nos prostituées travaillent ici ».

¹² Dans le langage technique du journalisme, un « marronnier » est un sujet qui revient périodiquement comme la rentrée scolaire, les soldes...

¹³ On citera pour exemple, un journal marocain qui sort à deux années d'intervalles, les mêmes informations statistiques sur l'arrestation de Marocaines en Jordanie, en prenant bien sûr soin de changer le titre, le nom du journaliste et la forme de l'article, *El Khabar* à la date du 30 novembre 2011, et l'autre à la date du 13 décembre 2009, <http://www.alkhabar.tv/article.php?s=dc2b006848>

corps dans les pays du Golfe. Ces articles font rarement la une des périodiques marocains, mais se présentent à la rubrique des faits divers, aux rubriques judiciaires, développant les thèmes de la violence et de la victime, plutôt que celui de la migration et du voyage¹⁴. Ce sont donc ces articles que nous avons recueillis sur une période de trois ans puis analysés.

Le premier constat est que c'est globalement la presse arabophone qui s'intéresse au sujet et en fait un thème récurrent tandis la presse francophone ne s'y penche que lors d'affaires d'envergure nationale où l'honneur du pays est bafoué.

Dans la majorité des cas les titres annoncent « pays du Golfe », même si dans le corps du texte les faits rapportés concernent plus régulièrement la Syrie, le Liban et la Jordanie. Qu'il s'agisse d'une tactique pour ménager des susceptibilités politiques, ou plus vraisemblablement d'un amalgame négligent, on voit bien qu'on est là dans une « topologie légendaire », bien plus que dans une logique d'investigation.

Lorsque le mot « prostitution » est associé à ceux de « migration », « femmes marocaines » et « pays du Golfe », le champ lexical est saturé de termes comme « esclaves/ esclavage », « exploitées », « vendues », « mafias », « trafics », « réseaux », « victimes », tandis que les référents de lieux évoquent « hôtels », « boîtes de nuits », « cabarets ». Ces constats montrent bien le registre imaginaire et moral dans lequel se forme le stéréotype de la prostituée, attaché au statut de la femme marocaine migrante dans les pays du Golfe. Femme passive, jouet d'un destin qu'elle ne maîtrise pas, victime manipulée par des forces obscures que, ni elle, ni personne ne maîtrise, confrontée à des criminels, des réseaux, des proxénètes, très loin de ces rapports commerciaux, négociés, de ces « *transactions for love* » [Roux, 2011]

que décrivent les femmes. Un monde de terreur et de fatalité d'où les clients et les rapports de clientèle sont absents¹⁵. « Ainsi commence l'image pathétique de la femme innocente arrachée à sa demeure, forcée de migrer, quand elle n'est pas carrément enlevée ou vendue comme esclave.... Le discours du 'trafic' repose sur la présomption qu'il vaut mieux pour la femme rester chez elle que de quitter sa demeure et de s'attirer des ennuis; les 'ennuis' abîment la femme de façon irréparable (elle est ainsi associée aux enfants), alors qu'il va de soi que l'homme rencontrera des ennuis et qu'il en viendra à bout » [Augustin, 2002].

Il ne s'agit évidemment pas ici de nier une réalité, la prostitution existe, y compris sous les formes violentes, asservissantes et humiliantes que décrivent les articles de presse. Mais le problème n'est justement pas dans la description, dans une « version d'une réalité » qu'il faudrait opposer à une autre. La presse tisse un récit légendaire, une fable morale à partir de « vignettes » édifiantes qui visent d'abord à mettre en garde les femmes contre un désir de mobilité et d'émancipation. Le stigmate de la prostituée est ainsi déployé devant chaque femme qui oserait se détourner de la place que la société traditionnelle lui a réservée [Pheterson, 2001]. Une forme de contrôle social pour ces femmes qui oseraient s'affranchir de l'ordre patriarcal, et franchir des frontières à la recherche d'une autonomie financière.

2.2. Voleuses de maris

En septembre 2011, le Conseil de la *Shura* (Parlement) saoudien a déclaré qu'il était assailli par les demandes des femmes en Arabie saoudite le priant de s'opposer à ce que le gouvernement se tourne vers le Maroc pour obtenir des domestiques après la suspension des contrats avec les Philippines et l'Indonésie. La réponse de la *Shura* a été

¹⁴ C'est là encore un fait et un « format » imaginaire : lorsque la presse marocaine parle de voyage, de migration, c'est de l'Europe que l'on parle, du Canada ou des États-Unis. Lorsque l'on mentionne des pays du Golfe,

c'est à l'occasion de faits divers et d'affaires de mœurs.

¹⁵ Il est significatif de constater que le seul article où le mot client apparaît traite de la prostitution masculine marocaine dans les pays du Golfe, [Al Ahdath, 2011].

catégorique : cette demande est illogique et ne sera pas entendue. Le Conseil a demandé aux Saoudiennes de faire preuve de raison et de réalisme. Dans leurs plaintes, les Saoudiennes justifiaient leur crainte par la réputation des Marocaines, qualifiées de « briseuses de couples », « voleuses de maris » et « sorcières ». Une enquête sur www.mbc.net auprès d'un échantillon de Saoudiennes fait état de ces fantasmes : « j'ai une copine qui a fait venir une domestique marocaine, elle a découvert sa relation avec son mari, et après le mari a annoncé qu'il quittait sa famille et même il a logé la domestique marocaine dans une nouvelle villa ». « Ma réputation avant tout, et moi j'ai des filles et des garçons en âge de mariage et j'ai peur pour eux ». « Mon frère s'est marié avec une Marocaine et il vit avec elle en Allemagne et chaque fois qu'il rend visite à la famille en Arabie saoudite, il fait des reproches aux femmes de la famille, en leur demandant de suivre le modèle de sa femme, qui n'arrête pas de lui cuisiner des bons plats, des tajines et du couscous ».

Laila B, auteur d'un roman intitulé « *sex and medina* » ironise sur ce fantasme associé aux Marocaines, « ces p..., sorcières aux mœurs débridées, voleuses de maris ». Expliquant cette réputation par le fait qu'« il faut bien trouver des défauts à des femmes libres et perçues comme des rivales. Il faut bien aussi

que les Saoudiennes fassent croire qu'elles sont un modèle de vertu. Je crois, enfin, que c'est leur façon de se consoler de ce que les autres ont et qu'elles n'ont pas. Mais au fond, je pense que si elles avaient le choix, elles opteraient pour le mode de vie des Marocaines. S'il leur était possible d'avoir notre liberté de mouvement, notre accès au travail, notre volonté de gagner notre vie, elles ne se feraient pas prier. » [Trabelsi, 2010]. Citons pour finir ce dessin animé koweïtien, diffusé sur la chaîne *El Watan*, qui peint la Marocaine sous les traits d'une voleuse de mari, usant de la sorcellerie (avec le soutien de sa mère) pour s'attirer les faveurs d'un touriste koweïtien de passage au Maroc.

Sorcière ou manipulatrice, la « Marocaine » est bien d'abord le miroir tendu aux Saoudiennes d'une femme qui peut faire, par libre choix, ce qu'elles font sous la contrainte. Le fantasme et le « procès en sorcellerie » ne résultent pas, ou pas seulement, de la rivalité sexuelle, assez couramment admise dans la société patriarcale saoudienne, mais plutôt de la confrontation à la subjectivation, au sujet capable d'agir. Il faut prendre le fantasme au pied de la lettre : c'est sa capacité de manipulation, sa marge d'initiative, que l'on reproche à la Marocaine, bien plus que sa position ou l'usage de ses charmes.

3. RÉCITS DE PARCOURS

En contrepoint des données généralisantes, fragmentaires et certainement à compléter que nous avons rassemblées, nous avons voulu ici donner forme à la manière même dont les femmes parlent de leur parcours et le justifient dans le même mouvement de récit. Ces parcours sont évidemment singuliers et rendent compte, non dans leur exemplarité mais dans leur singularité justement, du caractère fragmenté, pluriel et individualisant de l'expérience migratoire.

3.1. Aziza

« Je venais juste d'avoir 14 ans lorsqu'une cousine me proposa d'aller passer une soirée dans un palais saoudien de Casablanca. Je devais seulement danser et m'amuser et, à la fin de la soirée, on me donnerait une enveloppe (*Ikramia*) avec 500\$. J'ai été poussée par la curiosité plus que par le besoin. J'ai été dans ce fameux palace dont j'avais tellement entendu parler par les filles de Casablanca. Il y avait une trentaine de filles un peu plus

âgées que moi et une dizaine de Khali-giens. Ce sera la première fois que je goûterai à l'alcool. Je suis revenue dans ce palais toute la semaine et avec toujours la même somme dont je prélevais 100 \$ pour ma cousine. La deuxième semaine, mon destin allait changer, je plus à un bel homme saoudien, mais je refusais de me donner à lui. Il a convenu avec ma cousine que je ne revienne pas au palais et qu'il s'occupera de moi jusqu'à ce que j'accepte d'être à lui. J'ai été comblée de cadeaux comme jamais et ma famille aussi. Je suis même tombée amoureuse de lui et il a été le prince charmant pour moi. Avant même d'entamer ma 15^{ème} année, je possédais déjà un compte en banque sur carnet car j'étais mineure et un immeuble de quatre étage en plein quartier du *Maârif*. J'ai abandonné le collègue et je passais mon temps à attendre mon amant. Ma relation avec lui dura jusqu'à ma majorité et je le perdis car il s'intéressa à une autre fille. Ayant appris qu'il vivait à Londres je me suis empressée d'y aller, à l'époque, en 1985, on n'avait pas encore besoin de visa. Les filles à Londres sont très solidaires, j'ai pu m'installer et faire comme les autres c'est-à-dire aller jouer au casino et sortir avec quelques hommes en attendant de retrouver le mien, ce qui arriva. Je me suis empressée de tomber enceinte et il refusa longtemps de m'épouser et de reconnaître son fils. Après notre mariage que je pris soin de faire en Angleterre et au Maroc je devins très pratiquante. Un autre garçon est né de notre union et nous avons été très heureux. S'il était aimé de ma famille je ne l'ai jamais été de la sienne car il était prince de sang. Mon mari est décédé en 2009 et mon fils aîné, qui vit en Arabie Saoudite a un jour, sur le conseil de ses tantes, pris mon passeport et emmené son frère cadet vivre avec lui. C'est grâce à ma nationalité britannique que j'ai pu obtenir un passeport et partir en Arabie Saoudite pour reprendre mon fils cadet et réclamer mes droits de veuve. Je n'y suis pas encore arrivée, mais je ne vais pas abandonner. »

3.2. Latifa

« J'ai eu mon bac en 1989 et j'ai passé le concours de la Royal Air Maroc pour devenir hôtesse de l'air. Je n'en avais jamais rêvé mais j'avais besoin de gagner rapidement ma vie pour sortir ma mère et mes frères et sœurs de la misère car nous vivions dans un bidonville. J'ai réussi ce concours et je ne sais toujours pas comment car je suis petite de taille. À la fin de mon stage, la *Royal Air Maroc* a proposé à ma promotion de travailler pour les lignes émiraties et pour certaines, dont moi, de travailler pour la famille royale. Comme mes collègues, j'ai hésité car je m'étais assuré un travail avec la *RAM* très bien payé à l'époque. Mais j'ai changé d'avis rapidement lorsque l'on m'a parlé du salaire. J'ai travaillé pendant 20 ans aux Émirats et je n'ai jamais été ni mal traitée ni exploitée. Les hôtesses de l'air ont une indépendance totale c'est ce qui fait leur réputation de filles légères. Les Marocaines sont très choyées car nous avons le savoir-vivre au point d'être détestées par les autres nationalités et par les femmes émiraties... C'est la même chose pour les Marocaines de *Saudi Arabian Airlines*, *Kuwait Airways*, *Qatar Airways*. Les Marocaines savent qu'elles doivent profiter au maximum de leur période de travail aux Émirats pour se faire une petite fortune, s'assurer une maison au Maroc et se trouver un mari riche avant la quarantaine et c'est généralement ce qui arrive. Bien sûr qu'on gagne très bien sa vie et lorsqu'on a un amant on économise tout son salaire. Ce n'est pas de la prostitution. La prostitution est un choix ou une fatalité. Quand on se fait entretenir on est carrément dans une relation de couple, on reçoit des cadeaux et l'argent en fait partie. En plus c'est culturel chez les Arabes, une fille qui refuse de l'argent c'est incompréhensible et c'est frustrant chez les Khaligiens. Je ne regrette rien, en moins de trois années j'ai acheté sans crédit un appartement à Rabat pour ma mère, mes frères et sœurs. J'ai également acheté une villa sur la plage en front de mer en souvenir de mon père qui travaillait comme pêcheur et qui a été emporté par la mer. Aujourd'hui je suis mariée avec un Libanais et je vis à Abu Dhabi et je dirige une entreprise. Je ne regrette rien... »

3.3. Bahija

« Jamais je n'ai imaginé que j'irais un jour travailler à Dubaï ! J'ai obtenu ma licence en biologie à Fès en 1991 et ne pouvant trouver un emploi, je suis partie faire un doctorat en France. De retour en 1996 j'ai travaillé pendant une année dans un laboratoire pharmaceutique à Casablanca pour un salaire de misère. Ce qui n'était pas un problème pour moi, ma famille étant très aisée. Mais je ne pouvais supporter que mes deux frères aient réussi leur parcours et que pour moi le destin que l'on me prédisait était celui d'épouser un homme de grande famille. Par pur hasard je suis tombée sur une offre d'emploi sur Internet, j'ai postulé et j'ai reçu une réponse positive. Mais il fallait que j'aille aux Émirats passer les entretiens, que je pouvais réussir ou pas, et surtout convaincre ma famille très traditionnelle et soucieuse du « qu'en dira-t-on ». Mon père, ma mère ne cessaient de dire : « C'est peut-être un piège » ou encore, une fois vérifiée auprès de l'ambassade du Maroc l'existence de l'entreprise : « Personne ne va croire que tu vas travailler honnêtement dans ce pays et à l'aéroport tu verras comment on va te traiter ! ». Mais mon grand frère m'a soutenue, a payé mon voyage et m'a accompagnée à Dubaï. Il est vrai que j'ai eu à affronter le regard des hommes et des femmes aux Émirats, les questions de la police des frontières à Casablanca malgré tous mes papiers en règle. C'est blessant de ressentir que l'on vous prend pour une prostituée surtout lorsque l'on ne leur ressemble pas dans la façon de s'habiller ou de parler. Je me suis demandé s'ils ne le faisaient pas exprès c'est pourquoi très souvent j'ai transité par Paris ou Londres. Je reste heureuse d'avoir choisi ce pays, très vite j'ai pu, de simple cadre, devenir *manager*. Je me suis mariée avec un Palestinien et j'ai un fils. Ma réussite, je ne la dois à personne. »

3.4. Fatiha

« Je suis née à Tanger, j'y ai passé mon bac, puis j'ai fait mes études à Rabat, de littérature anglaise à l'Université et par la suite

dans une école de *management*. Après mes études j'ai travaillé à Rabat, dans une entreprise de textile, chargée de la distribution. Après... C'est le destin ! On a fait un voyage avec ma famille aux USA, pour assister à la soutenance du PHD de ma sœur. On est 5 filles et un seul garçon et ma grande sœur a toujours été un modèle pour moi, elle est partie à l'âge de 16 ans, elle a fait son baccalauréat, son PHD aux États-Unis et elle bosse maintenant dans un organisme international. Quand j'ai vu l'université, le campus, j'ai adoré, et mon père m'a encouragée : il m'a dit que maintenant que j'avais mon diplôme, c'était le moment de partir. Donc, je suis partie faire mon MBA, et j'ai passé 8 ans aux États-Unis entre études et travail. Je faisais du *consulting* managérial et j'étais toujours en déplacement aux États-Unis et à l'étranger. C'est là que j'ai rencontré mon mari, Bosniaque musulman. L'occasion (de partir) s'est d'abord présentée à mon mari, moi je n'ai fait que le suivre. On s'est dit : on va tenter l'expérience et j'ai trouvé que c'était une bonne chose. On vit dans un siècle où il faut bouger, c'est la globalisation, donc c'était l'occasion d'aller voir ce qui se passe dans un autre monde. Mais si ça n'avait pas été pour lui je ne serais jamais allée à Dubaï, car je connaissais les préjugés sur les femmes marocaines à Dubaï, j'avais peur de tenter l'expérience, mais il m'a rassurée et convaincue. Mon mari avait l'habitude de travailler au Moyen-Orient, il connaissait la mentalité de Dubaï. Et finalement, même si c'est pas les États-Unis, Dubaï professionnellement c'est bien parce que tu ne sens pas que t'es différente des autres juste parce que tu es marocaine. Même si tu dois prouver que tu es la Marocaine sérieuse et que tu es là pour bosser. J'ai demandé à la société pour qui je bossais aux États-Unis de me placer sur un projet qu'on avait au Moyen-Orient. Et donc ils m'ont investie comme *management* conseil, sur un projet qui était entre Dubaï, Qatar et Bahreïn. C'est là que les ennuis et les humiliations ont commencé ! Pour arriver à Dubaï, pas de problème puisque j'étais sur le visa de mon mari. Mais

quand j'ai voulu partir à Qatar et Koweït, on m'a refusé le visa ! Deux fois, parce que je suis Marocaine et que j'ai 30 ans. Ils te disent qu'à 30, 31 ou 32 ans, tu es un danger et on rejette ta demande de visa, pour Qatar et Koweït ! Mon cas n'est pas unique, je peux te citer plein de cas de femmes marocaines ici qui souffrent du même problème. J'ai une copine marocaine par exemple qui est mariée à un Égyptien et à qui est arrivé le même problème. Si les entreprises n'interviennent pas, et en insistant, on n'a pas de visa. »

3.5. Saadia

« Avant j'étais juste à la maison, je faisais de la couture, divorcée avec mon fils, quand je suis partie la première fois en 1991, mon fils avait 16 ans. J'ai été mariée 3 ans, je n'ai pas divorcé facilement, mon mari m'a abandonnée quand j'étais enceinte, ont suivi 7 ans de procédures pour avoir le divorce. J'ai décidé de quitter le Maroc pour l'avenir de mon fils, il lui fallait de l'argent pour continuer ses études. L'Arabie Saoudite était la destination la plus facile, c'est là où j'ai trouvé un contrat facilement, après je me suis dit : « il vaut mieux l'Arabie Saoudite, travail et pèlerinage ». Personne ne m'a précisé quel type de travail je devais faire, je suis arrivée dans une famille saoudienne, il y avait déjà deux domestiques indonésiennes et on m'a chargée de la cuisine. Après ils ont changé les Indonésiennes et ont fait venir des Marocaines, c'est moi qui leur ai ramené les

Marocaines. Je suis restée 8 ans dans cette famille, j'enchainais des séjours de 2 ans, je partais passer deux mois de vacances au Maroc. Au bout de mon quatrième séjour, j'ai commencé à avoir des problèmes avec la mère de la famille, qui était très vieille et très malade et qui a commencé à m'accuser d'utiliser de la sorcellerie, de vouloir lui voler son mari. Dès qu'elle me voyait elle commençait à hurler, à m'insulter. Ses filles me disaient de patienter, de ne pas faire attention, mais je n'en pouvais plus, j'ai demandé à rentrer au Maroc. Au bout de deux mois, ils ont fini par me laisser partir. Je suis revenue au Maroc, je suis restée un an, une voisine m'a parlé d'une Marocaine mariée à un Saoudien qui cherchait une nounou pour son bébé et je suis repartie encore en Arabie Saoudite. J'étais contente, j'aimais beaucoup le gamin et sa maman que je considérais comme ma fille, après deux ans, je me suis préparée à aller passer les vacances au Maroc, j'étais persuadée que j'allais revenir, j'ai laissé mes affaires en Arabie saoudite, en arrivant au Maroc je me suis rendue compte que mon passeport était tamponné « départ sans retour ». J'étais fatiguée, de tout, mon fils était parti faire ses études en Hongrie et commençait à être indépendant, je ne voulais plus travailler dans les maisons saoudiennes, j'ai repris mes travaux de couture. Maintenant mon fils vit aux États-Unis, marié avec une Américaine et il s'occupe de moi, m'envoie de l'argent, c'est l'important... »

CONCLUSION

Toutes ces femmes partagent le fait de vouloir prendre leur destin en main et de répondre chacune à leur manière au poids des contraintes sociales et des normes culturelles. Elles n'ont pas subi le départ, elles ont fait le choix de partir tout en étant conscientes de la réputation des Marocaines dans les pays du Golfe et du Moyen-Orient. Quels que soient leur lieu d'origine, leur milieu social ou leur niveau

d'instruction, elles sont égales face à l'image réductrice et humiliante de la migration. Chacune usera de ses propres armes : un très bon poste dans une multinationale, un mariage, un capital en banque, le titre de *Hajja* et plusieurs pèlerinages. Elles savent que leur société a la mémoire courte et qu'elles finiront par y trouver non pas la place qu'on voulait pour elle mais celle qu'elles ont choisie elles-mêmes.

Banalité du constat : avant d'être un voyage, un arrachement ou un déplacement de perspective, avant la soumission, l'acte migratoire est d'abord une manière d'échapper à un destin assigné, une volonté d'émancipation par la promotion et l'ascension sociale. La migration, vue du point de vue des sujets qui s'y construisent est d'abord une volonté de mobilité sociale qui passe à l'acte. Ce qui est vrai des ouvriers algériens de l'ère fordiste l'est aussi pour les femmes célibataires marocaines de l'ère « aventurière », à cette différence près, que les cadres imaginaires, moraux et culturels à l'intérieur desquels cette entreprise personnelle se déploie, n'offrent

pas de manière légitime et moralement labellisée de « valider » ces parcours. Pour le dire sans nuance, la migration reste aujourd'hui, de bout en bout, un parcours individuel, condamnant celui, et plus encore celle, qui y réussit, à négocier en permanence les conditions de validation morale et sociale de son parcours, dans un contexte de suspicion et de « panique morale » [Wacquant, 2007].

En adoptant une démarche compréhensive centrée sur les processus de subjectivation, nous avons essayé de reformuler les données de ce problème en prenant ces Marocaines migrantes comme témoins d'une nouvelle condition migrante en train de se construire.

BIBLIOGRAPHIE

ABDELKHAH F. (2003), Partir sans quitter, quitter sans partir, *Critique internationale*, n° 19, (avril), pp. 141-155.

AKALAY A, MRABET A. (2010), Les Marocaines vues par les arabes, *TelQuel*, n° 438, (août), http://www.telquel-online.com/archives/438/couverture_438.shtml

AUGUSTIN L. (2002), Remettre en question la notion de "place" : quitter son pays pour le sexe, *Development*, 45.1, printemps 2002, pp. 110-117, <http://www.chezstella.org/stella/?q=node/104>

BEAUGÉ G. (1986), La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe, *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 2, n° 1-2, pp. 109-122.

BECKER H. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éd. Métailié.

BENRADI M. (2009), Genre et migration : analyse de nouvelles formes d'esclavage, Intervention au XXVI^{ème} Congrès International de La Population, <http://iussp2009.princeton.edu/download.aspx?submissionId=91739>

BENTAQUET I., RAHMI A. (2011), Émirats, quand les compétences pâtissent d'une mauvaise réputation, *Economia*, n° 14.

BOUKHABZA N. (2005), Femmes, genre, migrations et mobilités, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1.

CHERTI M. (2008), *Paradoxes of social capital, a multi-generational study of Moroccans in London*, Amsterdam University Press, 340 p.

EZZINE A. (2005), *L'émigration féminine aux pays du Golfe : éléments d'analyse et d'action*, janvier 2005 par, <http://www.forumsocialmaroc.net/spip.php?article34>.

Journal ALMASSAE (2004), *Dossier hebdomadaire sur la migration des Marocaines vers les pays du Golfe*, paru le 27 août.

FIRZAZ S. (2011), Des hommes concurrencent des filles marocaines dans la prostitution au Golfe, *Journal el ahdath*, paru le 22 novembre, <http://www.ahdath.info/?p=18647>

Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. (2007), *Marocains de l'extérieur*, Rabat, Éd. Galaxi com.

KHACHANI M. (2008), *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Rabat, Association marocaine d'étude et de recherche sur les migrations (AMERM).

GEERTZ C. (2003), *le souk de Sefrou. Sur l'économie de bazar*, Paris, Éd. Bouchène, 250 p.

GRANOVETTER M. (1973), The strenght of weak ties, *American journal of sociology*, n° 78, (mai), pp. 1360-1380.

LAILA B. (2010), *sex and the medina*, Éd. Plon.

MAROT C. (2010), Les Marocaines aussi quittent le pays, *L'Express*, publié le 23 octobre, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/les-marocaines-aussi-quittent-le-pays_930275.html

MBC (2011), « Les Saoudiennes sont en colère à cause de la décision de venue des domestiques marocaines », http://www.arrihanpress.com/index.php?tmpl=component&option=com_content&id=379

PHETERSON G. (2001), *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'harmattan, Bibliothèque du Féminisme, 211 p.

Politique Africaine (2008), *Migrants ouest-africains, miséreux, aventuriers ou notables*, n° 109, (mars). Éd Karthala.

ROUX S. (2011), *No money, No honey, Économies intimes du tourisme sexuel en Thaïlande*, Paris, La découverte.

THIOLLET H. (2010), Nationalisme d'État et nationalisme ordinaire en Arabie Saoudite : la nation saoudite et ses immigrés, *Raisons politiques*, n° 37, (février), pp. 89-102.

TRABELSI B. (2010), La vie sexuelle des Saoudiennes... racontée par une Marocaine, *Actuel*, n° 61, paru 18 septembre.

WACQUANT L. (2007), *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris, La Découverte.
